



Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire de
l'Association des Jardins Familiaux d'Avranches
04 février 2024,
Salle Ernest Lenoël
24, place du Marché 50300 Avranches

6

Siège Social

19, Bis Avenue du Rocher
50300 Saint Senier / Avranches

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice, à 09 H 33

Le Président rappelle aux adhérents, que l'Assemblée Générale Ordinaire est régie par les statuts en vigueur du 03 Novembre 2019, validés par les différentes Assemblées Générales Extraordinaires.

Article 11 : *Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'un mandat écrit. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) voix, y compris la sienne.*

Accueil et mot du Président en exercice,

Le Président accueille les adhérents et invités, il procède aux remerciements

Indique que les invités suivants sont présents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

M. COSSEC Christian, représentant la Ville d'Avranches

Mme DELAUNEY Lyne, maire de la ville de Saint Senier sous Avranches

Le Président précise que l'Assemblée Générale Ordinaire n'est pas assujettie à un quorum (voir statuts):

Le nombre d'adhérents présents, au début de l'Assemblée est de 50, plusieurs adhérents se présentent, au cours de l'AGO, ce qui porte le nombre de présent à 57

Le nombre d'Adhérents représentés par un pouvoir écrit est de : **0**

Les votes seront exprimés soit à l'unanimité, soit à la majorité, qualifiée des adhérents présents et représentés.

Compte tenu du temps limité d'occupation de cette salle, le Président précise qu'il n'y aura qu'un seul rapporteur, le Vice président pour

Rapport Moral de l'Association ,

Rapport D'activités de l'Association ,

Rapport financier de l'Association,

Après cette présentation, le Président de L'Association fait procéder à un vote contradictoire à main levée pour l'ensemble des rapports :

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs à l'unanimité

Le Président indique que les excédents de gestion 2023, seront affectés au budget 2024

Le Président donne la parole à Monsieur **COSSEC Christian** et Mme **DELAUNEY Lyne**

Renouvellement des Administrateurs

Le Président donne la parole au Vice président Administrateur chargé de la gestion statutaire pour le renouvellement du Conseil d'Administration

Préambule :

Lors du courrier d'appel à cotisation pour 2023, il constituait une invitation pour participer soit physiquement, soit représenté à l' A.G.O du 05/02/2023 à 9 H30 Salle Ernest Lenoël, Place du marché à Avranches, (Rappel Article 11 des statuts : Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'un mandat écrit. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) voix, y compris la sienne.), de même il demandait en conformité avec l'article 8_3 des statuts, *Veillez lors du règlement de votre cotisation nous faire part de votre éventuelle candidature au poste*

d'Administrateur, en indiquant sur papier libre vos coordonnées complètes, vos motivations et souhaits de responsabilités.

Administrateurs sortants :

Administrateurs en fin de mandat, ne souhaitant pas renouveler : M. LEMOSQUET Fernand
M. BAGOT René

Administrateurs en cours de mandat, démission : Mme MORAZIN Chantal
M. Alain TRUBLET

Administrateurs en fin de mandat, tirage au sort pour 1, entre les administrateurs suivants,
M. DAZIN C, M DENIS G, M DURAND J, Mme LABOUCHE M, M TEILLON J.M

Tirage au sort fait par Mesdames S.REBOUL et V BENOIT, l'Administrateur sortant est M Denis
Gérard candidat à réélection

Administrateurs entrants :

Candidat à réélection
Nouveau candidat

Denis Gérard
Gérard GODMUN
Christian MORICE

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Conformément à l'Article 8-2 **Durée du mandat des représentants élus par les membres de l'Association** : La durée du mandat est fixée à trois (3) années

Ces Administrateurs élus et/ou réélus participeront au tirage au sort du tiers sortant de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027

Question (s) diverse (s) mineure (s), induite (nt) par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs concernés répondent aux questions

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président en exercice déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à **11 H 10**

Le Président en exercice.
Dominique FLAMENT



Le Vice_président en exercice.
Jacques DEBRUYNE

